

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 129 (1978)
Heft: 1

Artikel: Buts futurs de notre économie forestière
Autor: Frund, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Buts futurs de notre économie forestière

Par *Ch. Frund*, Porrentruy

Oxf.: 903

Le jeune inspecteur qui, après avoir martelé les bois de son arrondissement, est encore chargé d'en assumer la vente, risque de se trouver confronté rapidement au dilemme: vais-je marteler en fonction des prescriptions de plan d'aménagement et des nécessités sylviculturales ou satisfaire les besoins du jour de l'économie forestière?

Que répondra-t-il aux délégués du conseil communal terrorisés de le voir s'arrêter dans une jeune futaie de hêtres qu'il est urgent d'éclaircir alors que l'acheteur traditionnel est encore et toujours à la recherche de traverses?

Quels arguments trouvera-t-il pour justifier une coupe dans une forêt feuillue qui n'a plus été traitée depuis la guerre alors que justement cette année — ci comme les années passées d'ailleurs, la commune a de pressants besoins d'argent? Et le pauvre inspecteur est perplexe parce que le garde lui a soufflé à l'oreille qu'il est bon d'avoir pour les temps difficiles à venir des feuillus en réserve.

Quelles ruses devra-t-il utiliser pour qu'il soit mis en terre dans les reboisements d'autres essences que l'épicéa? Chacun sait bien que l'épicéa seul est rentable et d'un usage multiple.

Alors, notre inspecteur frais émoulu relira les plans d'aménagement, verra qu'ils cherchent à concilier les notions de rendement soutenu et de rendement financier, mais que leurs prescriptions théoriques trouvent à court terme une application parfois déchirante. Il éprouvera la sensation de marcher dans le sable. Il s'étonnera que la mode puisse aussi s'entourer de justifications scientifiques.

Puis, les années passant, de déceptions en satisfactions, il finira par trouver que sa force et sa justification résident dans la défense à long terme des intérêts de la communauté.

Il prendra connaissance avec étonnement puis délice des procès-verbaux de l'Association des propriétaires de forêts de sa région. Il se rendra compte que le plus grand danger vient du formalisme, car ce dernier éloigne de la vie comme le fait si bien la bureaucratie. Par contre, qu'en tout temps et en tout lieu surgissent des hommes avec des idées à même d'apporter de nouvelles

solutions, de donner des réponses à des questions laissées trop longtemps ouvertes, de tracer de nouveaux chemins.

L'école lui avait appris qu'il n'y avait de salut que dans la super-organisation, les entreprises avec leur état — major de spécialistes. Mais, il s'apercevra que lorsque viennent les époques de chômage et les périodes de crises, il ne demeure que ce qui est simple, jeune de cœur et d'esprit, ...

... les dynamiques et les optimistes, ceux qui, croit-on à tort, ont la chance pour eux.

Des exemples, mais il en trouvera:

- ce maire d'Ajoie qui, en 1927 déjà, arrive à convaincre ses collègues que les communes ont intérêt à se regrouper pour la vente de leurs grumes;
- cet inspecteur qui en 1930 remplace les coupes résineuses invendables par des coupes feuillues recherchées;
- ce marchand de bois qui en 1938 fait un contrat de 5 ans pour la prise en charge de tous les stères de la région;
- cette assemblée de propriétaires de forêts qui en 1942 refuse le défrichage de forêts publiques;
- cette commune qui accepte en 1953 de vendre ses grumes résineuses à des marchands qui prendront en charge les feuillus de la commune voisine;
- ce commerçant qui achète en 1959 des milliers de m³ invendus pour les expédier en Italie;
- ce scieur qui dès 1964 comprend qu'à côté de sa spécialité, la traverse, il peut aussi acquérir les petites grumes invendables et leur trouver des débouchés et des utilisations nouvelles.

Notre jeune inspecteur comprendra alors que rien n'est figé, que le génie de l'homme n'a pas de limites, que les plus sombres pronostics peuvent se transformer en perspectives souriantes. Ses réflexions le conduiront alors à reconsidérer plus calmement son travail de forestier, le rôle des forêts dans l'économie et il redécouvrira que les fonctions de la forêt n'ont pas changé. Qu'il faut simplement les reformuler. Que l'essentiel est de maintenir ses forêts dans l'état le plus proche possible des données écologiques, car la nature est généreuse, généreuse à profusion, et qu'il n'aura pas trop de son talent pour «imiter la nature et hâter son œuvre».